

CONTRAT DOCTORAL

MODE D'EMPLOI 2025



Direction de l'École Doctorale TESC
Martine Joly. Mail : martine.joly@univ-tlse2.fr

Service des Etudes Doctorales (SEDoc)

Contact contrat doctoral : Mme Lafitte-Carbonne Valérie

Tel. 05 61 50 35 13

Mail : responsable.sedoc@univ-tlse2.fr

CONDITIONS DE CANDIDATURE A UN CONTRAT DOCTORAL

1- *Le contrat doctoral, qu'est-ce que c'est ?*

Le contrat doctoral est un contrat de travail de 3 ans permettant au doctorant de réaliser son travail de recherche au sein d'une unité de recherche dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc d'une première expérience professionnelle de chercheur qui peut en outre s'accompagner d'une charge de cours avec un avenant au contrat doctoral.

Le contrat est obtenu à la suite d'un concours fondé essentiellement sur des **critères d'excellence** (du candidat, du projet...) et de **faisabilité** (travail réalisé en 3 ou 4 ans maximum).

- Le revenu mensuel brut est de **2200.00 €¹** pour des activités de recherche uniquement

(1) bruts mensuels, depuis le 01/01/2025

(2) L'obtention d'un service d'enseignement est indispensable pour les certifiés ou agrégés stagiaires.

2- *Quand doit-on candidater à un contrat doctoral ?*

La candidature doit être présentée avant la 1^{ère} inscription en thèse, en tenant compte du calendrier impératif établi par l'école doctorale.

3- *Restrictions*

- **Age** : pas de condition d'âge
- **Date d'obtention du master** : pas de condition de date
- **Nationalité** : pas de condition de nationalité
- **Condition de diplôme** : pour s'inscrire en Doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours établissant son aptitude à la recherche.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX

1. Constitution du dossier de candidature

Il comprendra les pièces suivantes :

- Un Curriculum Vitae
- Un projet de thèse (3 à 5 pages maximum)
- Un exemplaire du mémoire de Master 2 Recherche ou Professionnel
- Le procès-verbal de soutenance du Master 2
- Le relevé de notes du Master 2 (traduit en français si obtenu à l'étranger) –
- Les éventuels documents justificatifs (résultats de concours...)

Une priorité sera accordée aux Masters qui incluent une formation à la recherche.

2. Procédure d'attribution

L'étudiant constitue, en lien avec sa future équipe de recherche, son dossier de candidature et le transmet au SEDoc.

Attention : le dossier de candidature au CDU doit être préalablement soumis à l'unité d'accueil dans les semaines précédant le dépôt au Service des Etudes Doctorales (renseignez-vous auprès du responsable de l'unité de recherche).

Tout dossier qui n'aura pas été validé par un laboratoire sera déclaré irrecevable.

Le Conseil de l'Ecole Doctorale auditionne les candidats présentés par les équipes de recherche. A l'issue de cette audition, il attribue les contrats doctoraux.

Le lendemain du concours, la liste des lauréats retenus pour un contrat doctoral est affichée, et les étudiants doivent se rapprocher du Service des Etudes Doctorales (SEDoc) pour procéder à leur inscription, permettant ainsi l'émission de leur contrat.

ECOLE DOCTORALE Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

Calendrier 2025 :

Date limite de retour des dossiers validés par les directions de thèse et laboratoire via application Adum :

Au plus tard le mercredi 25 juin 2025 à 23h59

Audition des candidats et
attribution des contrats doctoraux

Jeudi 03 juillet 2025

Les autres financements

D'autres possibilités de financement de la thèse existent. N'hésitez pas à demander conseil à votre direction de thèse.

Vous trouverez sur notre site Internet les informations relatives à ces financements, ainsi que la plupart des appels d'offre en cours. Pensez à le consulter régulièrement.

<https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/modes-de-financement/>

Textes de références disponibles sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

